Réduction suspension permis, alcoolémie

Par Dpz

Bonjour à tous,
Dans le mois de Mars, j'ai fêté la fin de mes études avec mes collègues. J'avais donc bu, et j'ai naïvement repris la voiture après cela.
Je me suis fais arrêté par les gendarmes qui ont constaté un taux de 0.81g/ litre d'air soit 1,62g/L de sang. J'ai écopé d'une sanction administrative de 5 mois de suspension et j'attends la convocation devant le délégué du procureur.

Ma question est la suivante, est-il possible de réduire cette durée? Avec l'aide d'un avocat?
Points qui pourraient jouer en ma faveur :
- j'habite dans un petit village de campagne, sans transport en commun, et j'ai énormément de mal à aller au travail
- je finis mon alternance d'ingénieur en septembre, je dois donc potentiellement retrouver une entreprise avant cette date, sans permis, c'est quasiment impossible (dépose CV, entretiens, etc.)
- j'ai un casier vierge et je ne bois que très rarement
- j'ai une prêt de 50 000? contracté pour payer mes études, je ne peux pas me permettre de ne pas le payer si je n'ai pas de travail
- mon employeur peut soutenir ma cause en appuyant le fait que de ne pas être motorisé est un gros inconvénient dans mon travail
- je suis prêt à payer un peu plus ou faire des TIG pour réduire cette durée

Dois-je prendre un avocat, même si c'est extrêmement cher? Mon avenir professionnel en dépend..

Merci d'avance,
Bonne journée
Victor

Par ESP

Bonjour
Compte tenu du taux évoqué, vous êtes dans le cas d'un délit et non d'une infraction.
Compte tenu des risques encourus, vous avez en effet intérêt à tenter quelque chose avec un avocat spécialisé.